021-242100410-20101216-2010-12-16_037-DE

Date de signature : 20/12/2010 Date de réception : 20/12/2010

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 9 décembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 82 Nombre de procurations : 6

Membres présents : M. François REBSAMEN M. André GERVAIS M. Franck MELOTTE M. Pierre PRIBETICH M. Alain MILLOT M. Louis LAURENT M. Jean ESMONIN M. Joël MEKHANTAR Mme Christine MASSU M. Gilbert MENUT M. Philippe DELVALEE Mme Dominique BEGIN-CLAUDET Mme Colette POPARD Mme Anne DILLENSEGER M. Michel FOROUET M. Rémi DETANG M. Georges MAGLICA M. Claude PICARD M. Jean-Patrick MASSON Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE Mme Claude DARCIAUX M. José ALMEIDA Mme Elisabeth BIOT M. Nicolas BOURNY Mlle Christine MARTIN M. Jean-Philippe SCHMITT M. Jean-François DODET M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. François DESEILLE Mlle Nathalie KOENDERS M. Laurent GRANDGUILLAUME Mme Marie-Josèphe DURNET-M. Gilles MATHEY M. Patrick CHAPUIS **ARCHEREY** M. Jean-Claude GIRARD M. Michel JULIEN M. Alain MARCHAND Mme Françoise EHRE Mme Marie-Françoise PETEL M. Mohammed IZIMER M. Patrick BAUDEMENT M. Gérard DUPIRE Mme Hélène ROY Mme Geneviève BILLAUT Mme Catherine HERVIEU Mme Myriam BERNARD M. Murat BAYAM M. François-André ALLAERT M. Mohamed BEKHTAOUI M. Michel BACHELARD M. Jean-Claude DOUHAIT Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Rémi DELATTE Mlle Badiaâ MASLOUHI Mme Joëlle LEMOUZY M. Philippe BELLEVILLE M. Yves BERTELOOT M. Jean-Yves PIAN M. Norbert CHEVIGNY M. Patrick MOREAU Mlle Stéphanie MODDE M. Gilles TRAHARD M. Dominique GRIMPRET M. Philippe CARBONNEL Mme Noëlle CAMBILLARD. M. Alain LINGER M. Didier MARTIN

Membres absents:

M. Jean-François GONDELLIER
M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Benoît BORDAT
M. Christine DURNERIN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Christophe BERTHIER
M. Lucien BRENOT
M. Roland PONSAA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Michel ROTGER
M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU.
M. Gaston FOUCHERES
M. Pierre PETITJEAN
M. Philippe GUYARD

GD2010-12-16_037 N°37 - 1/2

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - SCIC Habitat Bourgogne : construction de 20 logements (14 PLUS, 6 PLAi), "La Petite Légie" rue Louison Bobet à Sennecey-les-Dijon

SCIC Habitat Bourgogne va réaliser la construction de 20 logements collectifs situés « La Petite Légie » rue Louison Bobet à Sennecey-les-Dijon. Cette opération est financée au titre de la délégation 2010 de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, SCIC Habitat Bourgogne, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

84 000 € au titre des PLUS,
81 000 € au titre des PLAi,

représentant 6,56 % du coût prévisionnel TTC (2 516 756,94 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier du « 1% Logement », ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'attribuer à SCIC Habitat Bourgogne 41 avenue Françoise Giroud BP 30428 21004 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 20 logements collectifs (14 PLUS, 6 PLAi), situés « La Petite Légie » rue Louison Bobet à Chevigny-Saint-Sauveur, deux subventions d'un montant total de 165 000 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 84 000 € au titre des PLUS,
 - 81 000 € au titre des PLAi.
- de dire que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants;
- de dire que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

GD2010-12-16_037 N°37 - 2/2